

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 octobre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DAC 313** Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) – Approbation d'un avenant à convention ainsi que des statuts modifiés de l'établissement public de coopération culturelle.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu délibération 2016 DAC 297 approuvée par le Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016 approuvant la signature d'une convention tripartite entre le PSPBB, la Ville de Paris et GPSO ;

Vu la délibération 2019 DAC 370 des 30 septembre, 1er et 2 octobre 2019 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite suscitée ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt un avenant n°2 à la convention tripartite susvisée et d'approuver les statuts modifiés de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt sis 14 rue de Madrid 75008 Paris, un second avenant à la convention tripartite entre le PSPBB, la Ville de Paris et GPSO (délibération 2016 DAC 297 des 7, 8 et 9 novembre 2016 et délibération 2019 DAC 370 des 30 septembre, 1er et 2 octobre 2019) portant uniquement sur une prolongation de sa durée pour une année supplémentaire.

Article 2 : La modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt, votée au Conseil d'administration de l'EPCC en date du 25 juin 2020, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvée.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**